Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Service des actions sanitaires en production primaire** **Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux** **Bureau de la santé des végétaux** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDQSPV/2019-579** **30/07/2019**

Date de mise en application : 01/09/2019
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/09/2019
Cette instruction abroge :
DGAL/SDQPV/N2013-8128 du 23/07/2013 : Epidémiosurveillance dans le domaine végétal : bilans sanitaires annuels
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Réseau national d'épidémiosurveillance : mise en œuvre du format unique de BSV_bilan

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF

Résumé : La présente instruction formalise la mise en œuvre obligatoire des BSV_bilans selon un plan détaillé unique au niveau national, conformément au relevé de décision du CNE du 5 avril 2019. Les BSV_bilans ainsi formatés auront vocation à constituer les bilans sanitaires exigés par la DGAL.

Textes de référence :CIRCULAIRE CAB/C2009-0002 du 4 mars 2009

I) Rappel du contexte et de l'objectif

Suite à une demande récurrente de plusieurs acteurs du réseau d'épidémiosurveillance, à une volonté d'optimiser les financements impartis aux animateurs filières, à la prise en compte de l'état devenu pleinement fonctionnel des bases centrales d'épidémiosurveillance (Epiphyt et Epiphyt_extract), il est apparu nécessaire de s'interroger quant à l'évolution du dispositif des fichiers « Excel » en vigueur en matière de bilans sanitaires annuels des DRAAF/DAAF SRAl/SALIM vers les DGAL . Il est rappelé que ce dispositif en format tableur a été mis en place à la naissance du réseau « Ecophyto » et ce, « dans l'attente de la mise en œuvre du caractère opérationnel de la base Epiphyt tel que précisé dans la note de service DGAL/SDQPV/N2013-8128 du 23 juillet 2013 « l'Epidémiosurveillance dans le domaine végétal – bilans sanitaires annuels »[1] [2].

Un courrier de la DGAL/SDQSPV daté du 22 mai 2018 à destination du président du CRE des Pays de la Loire a demandé la mise en place d'un groupe d'étude sur ce sujet. L'objectif était d'étudier la faisabilité rédactionnelle de bilans phytosanitaires annuels basés cette fois sur les BSV_bilans annuels publiés par les animateurs filières régionaux du réseau d'épidémiosurveillance Ecophyto, sous supervision des DRAAF/DAAF SRAL/SALIM. Le résultat attendu de cette étude devant consister en une plus forte réactivité des régions, une simplification des remontées d'informations et une meilleure synergie entre le réseau BSV et la DGAL, en lien avec les DRAAF/DAAF.

Le résultat des travaux de ce groupe technique composé de membres du CRE, de la DRAAF SRAL PDL et d'agents DGAL (référents expert, etc..) a été présenté lors du CNE du 5 avril 2019 et a été validé. La présente instruction s'appuie donc sur ces travaux.

II) Plan type de BSV_bilan annuel

A la demande de la DGAL, les pré-requis des futurs BSV_bilans qui seront assimilés aux bilans sanitaires régionaux sont les suivants :

- **Préalable obligatoire** : publication de BSV_bilan annuel par filière régionale (avec cultures clairement identifiées), niveau d'informations suffisant.
- **Valorisation des données d'EPITHYT_extract : réalisation de tableaux, graphes, cartographies des lieux d'observations phytosanitaires, niveaux d'attaques parasitaires…**

Les BSV_bilans validés en qualité de bilans sanitaires devront être construits obligatoirement selon le plan suivant :

1 http://galatee.national.agri/doc/gal/g12110.pdf

2 Abrogée par la présente note de service

1- Présentation du réseau d'épidémiosurveillance

- cartes de la SAU et de localisation des lieux d'observation du réseau d'épidémiosurveillance (maillage parcellaire et représentativité territoriale),
- affichage facultatif des structures partenaires du réseau (cf. conventions tripartites régionales),
- nombre de parcelles suivies (piégeurs vs observateurs visuels selon protocoles harmonisés nationaux).

2- Pression biotique

- pour chaque groupe agronomique de bioagresseur : fréquence et intensité des attaques, dynamique parasitaire, pression biotique constatée par rapport à l'année précédente (en baisse, stationnaire, en hausse).

Exemple 1 :

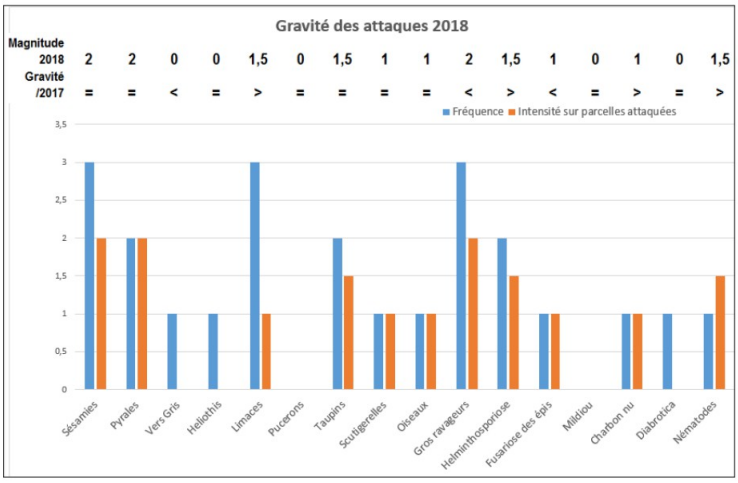
Maïs

- **Bilan sanitaire 2018**

Bioagresseurs	Qualification de la pression 2018	Comparaison avec 2017
Sésamies	forte	=
Pyrales	moyenne à forte selon les secteurs	>
Vers Gris	faible	<
Heliothis	faible	=
Limaces	Forte	>
Pucerons	faible	=
Taupins	moyenne à faible	=
Scutigerelles	moyenne à faible	=
Chrysomèle du maïs	nulle à faible	=
Oiseaux	faible à moyenne	=
Gros ravageurs	moyenne à forte	=
Helminthosporiose	faible à forte	>
Fusariose des épis	faible	<
Mildiou	nulle	=
Charbon nu	faible	<

Exemple 2 :

Graphique 9 : **Fréquence et intensité d'attaques des bio-agresseurs sur maïs - Campagne 2018**



3- Facteurs de risque phytosanitaire

- Éléments d'explication relatifs à la pression biotique : zones pédoclimatiques (données météo), groupe variétal (variétés sensibles vs tolérantes, précocité), dates de semis ou de plantation (précoce, moyennes, tardives), stades phénologiques (tendance moyenne ou détaillée).

4- Bilan par bioagresseur (+ auxiliaires)

- Méthode de suivi, tableau et/ou graphe,

- seuil indicatif de risque phytosanitaire dépassé pour x parcelles,

-plantes envahissantes d'origine exotique (zones concernées, niveau d'enherbement),

- adventices indigènes, mais problématiques (selon classement régional/culture),

-magnitude des dommages (à remplacer par une indication de fréquence / intensité / distribution des bioagresseurs / dynamique de population).

Exemple :

Puceron cendré

Les premières fondatrices ont été observées en Bretagne début avril puis la semaine suivante dans les autres régions.
En Pays de la Loire, les populations ont rapidement été très importantes, sur Judeline par exemple.
Les premiers foyers ont été observés assez tôt, deuxième quinzaine d'avril. Mais, malgré des températures estivales fin avril, les populations de pucerons cendrés n'ont pas « explosé ».
La faune auxiliaire a fait son apparition à la mi-mai avec des syrphes essentiellement. Dès lors que des foyers étaient observés, la présence de la faune auxiliaire était aussi constatée.
Les populations sont donc restées assez faible toute au long de la saison.
Toutefois, beaucoup d'enroulements ont été constatés dans les vergers et/ou variété dépourvus de faune auxiliaire.
Les premiers individus ailés, signe d'une migration vers le plantain, ont été notés deuxième semaine de juin.
Le risque est devenu nul à partir de la fin juin.

		0	1	2	3	Évolution /2017
Puceron cendré	Fréquence					-
	Intensité					

	Mars	Avril		Mai		Juin		Juillet	Août	Sept
2018										

Il est demandé à toutes les DRAAF / DAAF de faire appliquer la trame de BSV_Bilans présentée dans la présente note de service à compter du 1er septembre 2019 (bilans de la campagne culturale 2018/2019).

Aucune déclinaison « régionale » de cette trame ne pourra être admise en tant que bilan sanitaire, seule une déclinaison nationale par filière sera possible.

Ces déclinaisons éventuelles nécessiteront une réunion des groupes techniques nationaux pour chaque filière concernée, sous l'égide des référents experts de la DGAL. A l'issue, seule la trame nationale de la filière concernée transmise par la DGAL aux DRAAF / DAAF fera foi. En conséquence, et dans l'attente de ces éventuelles adaptations, seule la trame présentée ci-dessus s'applique à toutes les filières.

Le Directeur général adjoint de l'alimentation

Chef du service de la gouvernance et de l'international - C.V.O

Loïc EVAIN